

Charte de l'Association Suisse Iokai Shiatsu

Dans le terme IOKAI, l'idéogramme IO signifie roi ou bouddha de la médecine, celui qui connaît les lois de la nature, celui qui connaît la maladie, qui en comprend les causes et qui sait appliquer le traitement approprié et faire en sorte que la maladie ne revienne pas ; l'idéogramme KAI évoque la notion de groupe d'étude.

- Notre approche de l'être humain est globale, elle le replace dans son contexte écologique, n'isolant jamais une partie d'une autre, mettant tout en résonance, reliant l'être humain au Ciel, à la Terre et au Monde qui l'entoure. Elle comprend la maladie comme une expérience personnelle reflétant le caractère de l'individu et de la société dans laquelle il évolue.
- Notre but est de promouvoir et de soutenir la formation à la pratique du shiatsu, conformément aux principes et à l'enseignement de maître Shizuto MASUNAGA, fondateur du IOKAI SHIATSU.
- Nous organisons les activités de formation suivantes :
 - des cours de shiatsu de pratique familiale, mesures de prévention,
 - les cours et les ateliers du cursus en médecine empirique – shiatsu (2^{ème} cycle selon la terminologie ASCA) de la formation professionnelle IOKAI SHIATSU,
 - les cours du cursus en médecine académique (1^{er} cycle selon la terminologie ASCA) de la formation professionnelle IOKAI SHIATSU,
 - des cours de formation continue qui s'adressent en priorité aux praticiens IOKAI SHIATSU mais sont également ouverts à des praticiens d'autres techniques.
- L'enseignement du shiatsu est actuellement transmis par M. Kazunori SASAKI disciple le plus proche de Shizuto MASUNAGA et garant de la tradition orientale, ainsi que par les enseignant(e)s IOKAI agréé(e)s par lui qui assurent le lien avec l'Occident.
- Le concept de l'enseignement IOKAI SHIATSU repose sur la médecine traditionnelle chinoise reliée aux textes anciens, il inclut des notions qui reflètent le mode de pensée orientale tout en faisant le pont vers le mode de pensée occidentale.
- Notre enseignement du shiatsu est fondé sur les concepts du I Shin Den Shin, c'est-à-dire la transmission directe du savoir par l'expérience et du « free way of learning » c'est à dire la liberté dans la progression.

- Le chemin vers la certification IOKAI engage l'étudiant dans un travail personnel important, dont la finalité première n'est pas uniquement la " réussite " au sens occidental du terme. C'est un processus qui permet à l'étudiant de développer ses perceptions, de trouver l'attitude adéquate, tant dans sa posture de travail que dans son état d'esprit, et d'accéder ainsi à un toucher et une empathie de qualité.
- Le corps enseignant soutient l'élève dans sa progression tout au long de sa formation.
- Nous cherchons à répondre aux besoins de nos élèves et futurs élèves et en particulier à leur besoin d'être, une fois certifiés, reconnus dans leur pratique du IOKAI SHIATSU par les professionnels de la santé et par les institutions de prévoyance. C'est pourquoi nous avons mis en place un cursus en médecine académique ou 1^{er} cycle selon la terminologie ASCA qui débouche sur un certificat en médecine académique reconnu par l'ASCA, le RME et l'ASS/SGS.
- Notre intention est de continuer à faire partie des écoles de shiatsu reconnues par le SGS / ASS. En conséquence, nous sommes engagés dans une démarche de qualité qui a débouché sur l'obtention du Label EduQua en décembre 2006. Notre engagement en matière d'amélioration de la qualité, s'est traduit par la mise en place d'une série d'outils d'évaluation que nous cherchons à actualiser constamment. De plus notre école est désormais accréditée par l'ASCA, ce qui permet aux étudiants de valider les cours suivis au sein de notre école pour la formation continue exigée par l'ASCA.
- Nous restons attentifs aux évolutions institutionnelles en matière de médecine empirique et tout particulièrement à la mise en place du futur diplôme fédéral de thérapeute complémentaire, sans toutefois pouvoir garantir que notre école aura les moyens d'adapter son cursus aux exigences futures.

Cette charte a été approuvée par le comité de l'Association pour la première fois le 1^{er} septembre 2006. Elle est actualisée régulièrement et approuvée à chaque premier comité de l'année civile.